

## LE BISSE DU LEVRON <sup>1</sup>

par Ignace Mariétan

Le village et le territoire du Levron font partie de la commune et de la paroisse de Vollèges. Belle pente de terrains glaciaires, fertile, bien cultivée, exposée au sud, favorable pour les prairies, les céréales, les fraises. Sa largeur est de deux kilomètres, sa hauteur de 1800 m. Elle est limitée à l'est par la forêt des Vernays et le cirque de la Pierre Avoi, au sud par une bande boisée, à l'ouest par la forêt et les rochers de la Crevasse; au nord la partie cultivée pénètre en coin vers les cols du Lin et du Tronc.

Le dôme du Mont-Chemin sur lequel se trouve le Levron fut un lieu de passage très fréquenté. On ne pouvait pas traverser l'étroite vallée entre Sembrancher et Martigny, une arête rocheuse descendait jusqu'à la Dranse. Ce n'est qu'après les débâcles du Mauvoisin en 1818 que l'ingénieur I. Venetz étudia le projet d'un tunnel qui fut exécuté. Auparavant la liaison Sembrancher - Levron - Saxon était le chemin le plus court entre les cols du Saint-Bernard, de Ferret, de Fenêtre et le Valais central, et même le Haut-Valais, le Simplon étant peu utilisé au moyen âge. Jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle des cohortes de pèlerins passaient par le col du Lin pour se rendre au Grand-Saint-Bernard. Le Levron était donc un lieu de passage, et aussi un lieu habité depuis l'âge du bronze et du fer. Des trouvailles ont été faites au voisinage de la source du village du Levron, Marc Sauter les a déterminées.

L'irrigation est indispensable, mais il fut impossible de trouver de l'eau dans les parties supérieures dont l'altitude ne permet pas la formation des glaciers. Impossible également d'aller la chercher dans la Dranse de Bagnes, il eût fallu la prendre vers Mauvoisin pour avoir la pente voulue, la distance était trop grande. Les sources sont trop rares et d'un débit trop faible, l'une est au village du Levron. La seule

---

<sup>1</sup> Résumé du livre de Clément Bérard: *Bataille pour l'eau*, 500 ans d'une lutte sans trêve ni merci. 1963, imprimerie Pillet, Martigny.

possibilité se trouvait à côté de l'alpage de la Chaux. Le paysage prend la forme d'une vaste cuvette recouverte d'éboulis et de moraines surmontés d'un petit glacier. Au-dessous de la cabane du Mont-Fort, à Chardonnay, il y a de nombreuses sources. Mais ce territoire appartient aux Bagnards. De plus la traversée du cirque d'érosion de la Pierre Avoi présentait de très grosses difficultés parce que ces rochers sont en pleine désagrégation. Les matériaux arrachés à la montagne ont construit le vaste cône de déjection de Vollèges. Actuellement, ils sont entraînés par le torrent du Merdenson jusqu'à la Dranse. Dans le passé ils étaient emportés au fur et à mesure par la rivière. Depuis la construction du bassin d'accumulation du Mauvoisin, les eaux de la Dranse étant retenues, celle-ci ne peut plus les emporter, ils s'accumulent et envahissent la route et le chemin de fer.

Après visite locale au Chardonnay, les experts estiment qu'il y a assez d'eau pour les Bagnards et les Levronins, un arrangement est conclu en 1465. Le bisse du Levron traversera l'alpage de la Chaux, puis celui de Vacheret, pour pénétrer dans le vaste cirque de Verbier par les alpages des Planards, de la Marlenaz. L'eau se précipitera dans le cirque de la Pierre Avoi et ressortira au Levron. En 1471, la mise en exploitation commence — Le grand œuvre est achevé.

D'autres difficultés surgissent, en 1478, les Bagnards détruisant le bisse au Pathier, sur Verbier; interruption d'arrosage pendant plusieurs années. En 1484, la réfection a lieu. Les chicanes continuent. En 1492, Jodoc de Silinen porte une sentence par laquelle il reconnaît les droits des consorts du Levron à perpétuité. En 1834, les habitants du Levron décident de remettre en état la partie du bisse abandonné depuis longtemps. Le conflit est porté devant le Conseil d'Etat. En 1834, la décision confirme les droits des consorts du Levron.

Des difficultés survinrent encore à cause des glissements de terrains survenus dans les propriétés de Montagnier, qu'on attribuait à des débordements ou à des infiltrations du bisse.

Après avoir exposé les caractères du Levron et les constructions du bisse, C. Bérard parle de différentes questions se rapportant au bisse.

### *Organisation du consortage*

Pendant la première étape de la construction du bisse toute la population du Levron a certainement participé à la réalisation de cette œuvre d'intérêt général, sans tenir compte de l'étendue des propriétés de chacun. Mais lorsque les travaux se poursuivirent au delà des pentes de Verbier, on élaborait un règlement pour un consortage. Les premiers

statuts sont de 1471, on veut modifier ce règlement en 1545 en insistant surtout sur la solidarité qui doit régner entre tous les membres du consortage et sur la responsabilité des recteurs qui sont tenus de réparer les dommages résultant de leur négligence. Le fait que toutes les personnes qui veulent participer à ce bisse doivent prêter serment sur les Saints Evangiles indique bien l'importance des obligations des consorts. On voit qu'ils étaient animés d'un esprit de communauté évident. Pour ce grand village montagnard tout ce qui avait trait à l'eau, élément vital, revêtait un caractère sacré. Les assemblées se tenaient au son de la cloche devant la chapelle; le consortage faisait célébrer une messe pour attirer les bénédictions du ciel sur le bisse, sur les personnes et les choses qui lui étaient attachées. L'arrivée de l'eau était un évènement important; toute la population, dans les siècles passés, se pressait en Larzay pour assister à la solennelle bénédiction de « l'eau fertilisante ».

### *Les corvées*

Il faut distinguer deux sortes de corvées: celles du printemps, « la générale ». Les travaux étaient particulièrement dangereux dans les rochers de la Pierre Avoi.

Des surveillants postés sur des arêtes rocheuses donnent l'alarme: on s'aplatit contre la paroi, on cherche un refuge sous une « barme », on laisse passer la mitraille, puis on reprend son travail; les mères, les épouses connaissent le danger, elles allaient s'agenouiller à la chapelle devant la statue de la vierge pour la prier de protéger ces hommes.

Il y avait aussi la « générale » sur Bagnes. On se groupait au son de la cloche devant la chapelle. On partait à 3 h. du matin. A 6 h., on cassait la croûte à Curallaz, sur le territoire de Bagnes, puis on commençait le travail du curage du bisse jusqu'à Chardonnay, à 20 km. du Levron.

Il y avait aussi les corvées d'urgence lors de la rupture du bisse.

### *Les recteurs*

Les recteurs n'étaient pas chargés de diriger des travaux importants destinés à modifier le tracé du bisse. Leurs fonctions sont indiquées dans les actes de 1483 et 1545: détermination des améliorations annuelles, fixer les assemblées, surveiller et taxer les manœuvres, fixer l'ouverture et la fermeture du bisse, désigner les corvéables en cas d'avarie, établir les comptes, tenir à jour le contrôle des corvées.

La fermeture du bisse en fin d'exploitation revêtait une certaine importance. A plusieurs reprises les Bagnards avaient rechargé le bisse après la fermeture. Un conseiller de Bagnes devait assister à la fermeture. Les écluses étaient rudimentaires: des dalles percées en leur milieu d'un orifice d'un pied carré, plantées en travers du bisse, l'orifice était obturé par des mottes de gazon. Il servait aussi de régulateur lorsque le bisse était en charge.

### *Les gardes du bisse*

Deux gardes ont toujours été préposés à la garde du bisse, ils étaient assermentés. Le premier partait le matin du Levron, il dormait où il pouvait, tantôt à la belle étoile, tantôt dans un « itro » abandonné dans les montagnes de Bagnes. Le deuxième jour il revenait, rencontrait le deuxième garde parti le matin. Ils se communiquaient leurs observations, les réparations à effectuer.

### *Les gardes d'irrigation et le tour d'arrosage*

En plus des gardes pour la surveillance du bisse, il y avait des gardes chargés de la distribution de l'eau. Ils la prenaient au bisse principal, la conduisaient sur les propriétés par des canalisations de distribution. Un tour correspondait à vingt jours d'irrigation. Quand l'irrigation d'une propriété touchait à sa fin, ils avertissaient le propriétaire de la parcelle voisine de prendre la relève. Avant 1860, la surface irrigable était de 35 hectares. Dès 1860, cette surface atteignait 58 hectares. Les travaux actuellement en cours d'exécution porteront vraisemblablement la surface irrigable à 200 hectares.

### *Des droits incontestables*

Ces droits ont été méconnus à maintes reprises, on citera surtout la sentence de Jodoc de Silinen en 1492 car c'est de cette sentence que les consorts du Levron se sont toujours réclamés. Elle spécifiait qu'ils avaient droit de posséder le bisse et d'en jouir à *perpétuité*. Tout était bien déterminé sauf l'essentiel, c'est-à-dire la répartition des eaux. C'est ce qui causera beaucoup de difficultés. En 1835, le conseil communal de Bagnes invoque la prescription. Mais même si les gens du Levron ont renoncé à l'utilisation du bisse, ils ont dû payer des dommages occasionnés par les eaux qui, ayant emprunté le bisse, s'étaient déversées dans les mayens de Verbier. Ils ont cédé momentanément la jouissance de leurs droits aux consorts de Cries et de Vollèges.



Louvie sur Fionnay, ancien lac comblé par des alluvions et des blocs éboulés. Devient le bassin d'accumulation pour les eaux du nouveau bisse du Levron. Avant d'entreprendre son long voyage souterrain, l'eau semble fixer ici, l'image des montagnes d'alentour qui lui ont servi de berceau. *(Cliché UVT)*

### *Mouvement des glaciers*

C. Bérard a été amené à parler du mouvement des glaciers parce que la plupart des bisses les plus importants ont été établis au 14<sup>e</sup> siècle et au 15<sup>e</sup> : Savièse 1430, Vollèges 1434, Hérémence 1440, Lens 1448, Ayent 1448, Vex 1453, Ricard 1484, Levron 1465. Au 16<sup>e</sup> siècle le rythme se ralentit, l'arrêt est presque total aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles ; par contre il reprend aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. C. Bérard voit la cause de ce grand nombre de constructions entre 1400 et 1500 dans le fait de la régression des glaciers. Il en donne des preuves nombreuses.

Dans un long chapitre intitulé « chicanes et procès », C. Bérard énumère les difficultés qui se sont poursuivies au cours des siècles. Une brève énumération suffira. L'opposition des gens de Bagnes venait surtout des dangers de glissement de terrains et d'inondation, un peu aussi de l'insuffisance des eaux. Ils ont cherché par tous les moyens à faire renoncer à l'exploitation de ce bisse.

L'éboulement du Diablay: Près du village de Montagnier un éboulement s'est produit; on a prétendu qu'il aurait enseveli l'ancien village central de Bagnes, vers 1545, où se trouvaient les bains; on l'a imputé à des débordement du bisse du Levron. Cet ancien village n'a peut-être existé que dans l'imagination populaire. L'éboulement est beaucoup plus ancien que le bisse du Levron. Après la victoire des Haut-Valaisans sur les Savoyards, en 1475, les consorts du bisse du Levron présentent leurs doléances à l'évêque de Sion, Walter Super-saxo. Celui-ci donne raison aux Levronins.

En 1516 les Bagnards intentent un procès aux Levronins: on ne sait pas quelle est sa fin.

En 1548, le Levron condamné par le châtelain de Bagnes, recourt à l'abbé de Saint-Maurice qui rend ceux de Montagnier responsables des dépens. Ceux-ci en appellent à l'évêque qui casse le jugement de l'abbé. Le procès se termine par un arrangement à l'amiable. Les droits des Levronins sur les eaux de Chardonnay sont confirmés.

Nouvelles difficultés en 1603 / 1605, puis une inondation à Montagnier en 1626 due à la malveillance. Procès et arrangements.

Rupture au Clou en 1629, décision de la Diète: les frais du procès sont à la charge des Bagnards.

Encore une inondation à Montagnier en 1839, avant le début de l'irrigation. Arrangement à l'amiable.

Quelles difficultés et quelles luttes ces montagnards ont rencontrées pour créer et maintenir leur bisse. Pour rien au monde ils ne voulaient l'abandonner, ils savaient trop bien que c'était un élément de vie indispensable. Lutte contre la nature dans ces couloirs effrayants de la Pierre Avoi, lutte contre les Bagnards qui ont tout fait pour les décourager.

Ce bisse a été aussi un élément important de la vie sociale de cette petite communauté montagnarde. Travail en commun pour établir et maintenir cette conduite d'eau; travail si important, des gardes devant faire une marche de 40 km. en deux jours le long du bisse, attentifs à observer tous les détails de la conduite, afin d'éviter une rupture toujours si dangereuse, passant la nuit à la belle étoile ou dans un petit refuge d'alpage, tout seuls avec leurs pensées concentrées sur cette eau qui apporte la fécondité au village. Comme cette population devait se sentir unie ! Et combien elle nous est sympathique.

Et maintenant ils vont recevoir leur récompense. L'eau va venir, abondante, au Levron, à Vollèges, à Vens, à Chemin. Il me reste à

exposer comment cela a pu se faire. C. Bérard intitule ce chapitre: « Une lueur d'espoir ».

Le 12 mai 1918, l'ingénieur Hermann Müller, chef du service des améliorations foncières, accompagné des recteurs Tornay et Bérard, se rend sur les lieux. Il conclut à la nécessité de percer un tunnel de 1500 mètres sous la Pierre Avoi. Une canalisation à ciel ouvert dès la sortie de l'Arolay devait conduire les eaux au col du Lin. Devis approximatif: tunnel: 500 000 fr., 3 km. à ciel ouvert: 100 000 fr., total: 600 000 fr.; subventions 290 000 fr. Reste à payer par le consortage: 310 000 fr.

La dépense est considérée comme trop élevée, on renonce à la réfection proposée. Cession du bisse à Vollèges-Cries.

#### *Etudes 1943-1946*

Le 30 août 1944, H. Müller, Oulianoff (géologue) et C. Bérard, président du consortage se rencontrent à Chardonnay pour étudier la possibilité de créer un bassin de compensation. Le 1er octobre 1944, les consorts refusent par 32 voix contre 30 l'entrée en matière, la centrale des possibilités de travail et le projet Gross. Le projet est repoussé.

#### *Une page qui se tourne*

Après bien des péripéties, les efforts de A. Maret aboutirent. En 1958, bénédiction du barrage et reconnaissance des travaux de Mauvoisin.

*Irrigation et solution Maret:* Il fallait prendre l'eau à Louvie, au-dessus de Fionnay, à 2 200 m., en établissant un bassin de compensation, percer un tunnel de 3 600 m. sous le Bec-des-Roxes, jusqu'à la Chauz, collecter les eaux de cette région, les amener par le haut jusqu'à la Croix-de-Cœur, faire passer la canalisation aux Grands-Plans et à la Marlena, percer un tunnel de 700 m. sous la Pierre Avoi, jusqu'à l'Arolay, continuer le bisse jusqu'au col du Lin, de là répartir les eaux dans l'ensemble de la commune de Vollèges.

La conduite de Louvie au col du Lin était devisée à 7 millions en chiffres ronds pour Bagnes et Vollèges, les Forces motrices du Mauvoisin versaient 4 millions. L'adoption de cette solution fut difficile, les résistances ne furent vaincues qu'après de longues discussions, des calculs laborieux. On put compter sur l'appui de l'Etat, des conseils de Bagnes et de Vollèges. Les Forces motrices du Mauvoisin acceptèrent enfin cette solution. Le projet d'exécution reçut l'approbation des autorités fédérales et cantonales.

La quantité d'eau attribuée à Bagnes est de 540 litres-seconde, à Vollèges 220 litres-seconde durant trois mois. Cette convention est faite pour une durée illimitée.

On assistera donc, à brève échéance, à l'inauguration du plus remarquable ensemble d'irrigation et d'aduction d'eau potable réalisé en Suisse, puisqu'il intéresse toute la rive droite de la Dranse et que le coût total des travaux, canaux de répartition compris, s'élèvera à plus de 12 millions.

Ce qui réjouit, c'est de voir dans quel esprit d'entente ont été réglés, entre les représentants des deux communes de Bagnes et de Vollèges et les Forces motrices du Mauvoisin, les nombreux problèmes qu'il fallait résoudre.

« Hommage en soit rendu à A. Maret: l'irrigation intégrale de toute la rive droite de la Dranse est son œuvre, il ne faudra pas l'oublier » (C. Bérard).

## SAGA PEDO, SAUTERELLE GEANTE DU VALAIS <sup>1</sup>

par *Hermann Gisin*

Le 7 juillet 1907, au cours d'une chasse aux papillons organisée par la Société lépidoptérologique de Genève dans le Bas-Valais, le chef de course, M. Charles Lacreuze — qui est encore aujourd'hui un actif amateur de papillons et collaborateur auxiliaire de notre Muséum — eut son attention attirée par un étrange insecte, mesurant une dizaine de centimètres et ressemblant à une sauterelle dépourvue d'ailes. Bien que ne collectionnant pas ces insectes et sans doute mal équipé pour emprisonner l'encombrante trouvaille, il la rapporta à l'entomologiste du Muséum de Genève, M. E. Frey-Gessner, qui reconnut qu'il s'agissait de *Saga pedo*, représentant une sous-famille de sauterelles qu'on n'avait encore jamais trouvée auparavant en Suisse. Au moment de la découverte, l'insecte, perché sur le sommet d'une touffe d'herbe, venait de muer, la dépouille traînant encore sur l'herbe; dans cet état les insectes sont toujours spécialement délicats, de sorte que la sauterelle supporta

---

<sup>1</sup> Reproduction d'un article publié dans « Musées de Genève », No 37, juillet 1963.